



Contrat d'abonnement aux paniers de légumes - saison 2025-26

Adhérent.e (NOM, Prénom)

Producteur :

Ferme des P'tites Planches
Thomas Bonnay
28, rue de L'Église
60480 Reuil sur Brèche

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP¹, à savoir :

Engagements de l'adhérent.e

- **Payer d'avance les paniers hebdomadaires** de la saison.
- **Être solidaire avec le producteur** dans les aléas de production.
- **Se rendre**, dans la mesure du possible, **au moins une fois sur la ferme** pendant la saison.
- **Assurer au moins 1 distribution par trimestre (4/an)**.
- **Récupérer les paniers durant les heures de distribution.*** (voir assouplissement ci-dessous)
- **Participer**, dans la mesure du possible, **à la vie de l'association** en apportant une aide ponctuelle (émargement, déchargement, organisation de rencontres, rangement,...).
- **Participer au bilan de fin de saison**

Engagements du/de la maraîcher.e partenaire

- **Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, produits en agriculture biologique** (certifiés ou en voie de certification).
- **Être présent.e ou représenté.e** aux distributions.
- **Informers les amapien.ne.s de la vie de l'exploitation** : avancée des cultures, les difficultés ou aléas de production, le contexte de l'agriculture bio
- **Accueillir les adhérent.es sur sa ferme** au moins 1 fois pendant la saison d'engagement.
- **Être transparent.e sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.**

* En cas d'absence ou de retard :

- nous demandons aux adhérent.e.s n'ayant pas trouvé de solution pour s'assurer du retrait du panier de légumes durant les horaires de distribution (récupération par un.e autre amapien.ne., une connaissance, revende...) de nous prévenir, dans la mesure du possible, que vous souhaitez un stockage de votre panier ou que vous le donnez aux distributeurs ou au KAMU. Les paniers seront stockés par principe dans le local AMAP du KAMU.
- Pour prévenir : 07 68 33 65 67 / amapdelagarenne-bureau@lists.riseup.net / message via un amapien
- Créneaux de récupération hors distribution, jusqu'au samedi suivant (15h) : Le mercredi jusqu'à 22h, le vendredi midi 12h-15h, vendredi soir 18h-20h, samedi 14h30-15h. Passé ce délai, sauf appel à un référent, le panier sera récupéré par le KAMU.
- Les producteur.ices, les membres des bureaux de l'AMAP et du KAMU ne pourront être tenu.e.s responsables de la dégradation, du niveau de fraîcheur des légumes des paniers stockés.
- Les producteur.ices et membres des bureaux ou référents de l'AMAP et du KAMU se réservent le droit de retirer des paniers les produits qui en fonction des conditions et périodes de stockage pourraient se détériorer.
- Un trop grand nombre de paniers non récupérés est difficile à gérer, cette option ne doit donc être utilisée qu'occasionnellement ou si une situation personnelle le justifie. Nous apprécierons d'en être informés.

La part de récolte hebdomadaire

Les variétés de légumes sont choisies conjointement par l'agriculteur.ice avec consultation des adhérent.e.s de l'AMAP qui souhaitent s'exprimer (informer le bureau en plus des agriculteurs). Un planning prévisionnel de récolte est établi par l'agriculteur.ice avant le début de la saison. Enfin, la composition hebdomadaire du panier est définie par l'agriculteur.ice en fonction de sa récolte.

Les dates précises de distributions et sont fournies à la demande via un document annexe.

¹ Disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF amapidf.org/

À remplir par l'adhérent.e :

Date du 1er panier :

Panier hebdomadaire souhaité : 13 € 18 €

Mode de règlement :

- Les chèques sont à privilégier pour des raisons de facilité de gestion.
→ Chèques à l'ordre de **Thomas Bonnay**.
- Le virement est envisageable si vous fournissez à un.e membre du bureau de l'AMAP un avis d'exécution de virement en début de saison. IBAN : FR76 4061 8803 5200 0409 4239 765 BIC : BOUS FRPP XXX
- Indiquer NOM-Prénom de l'amapien.ne, AMAP CLICHY (ou AMAP de la Garenne) Date virement

FRÉQUENCE DES RÉGLEMENTS Cocher la solution choisie	<u>Paiements par chèque</u>	<u>Paiement par virement</u>
Saison à régler en 1 versement <input type="checkbox"/> 1 versement de 611 € pour les paniers à 13 € <input type="checkbox"/> 1 versement de 846 € pour les paniers à 18 €	Banque _____ N° de chèque _____ _____	Banque _____ Libellé du virement _____ _____
Saison à régler en 3 versements <input type="checkbox"/> 2 versements de 203 € et 1 versement de 205 € pour les paniers à 13 € <input type="checkbox"/> 3 versements de 282 € pour les paniers à 18 €	Banque _____ N° chèque 1 _____ N° chèque 2 _____ N° chèque 3 _____	Banque _____ Libellé virement 1 _____ _____ Libellé virement 2 _____ _____ Libellé virement 3 _____ _____ _____
Saison à régler en 10 versements <input type="checkbox"/> 9 chèques de 61 € et 1 chèque de 62 € pour les paniers à 13 € <input type="checkbox"/> 9 chèques de 85 € et 1 chèque de 81 € pour les paniers à 18 €	Banque _____ N° des chèques 1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ 5 _____ 6 _____ 7 _____ 8 _____ 9 _____ 10 _____	Pour des raisons de lourdeur de gestion, nous ne pouvons accepter, sauf exception, des paiements en 10 fois .

Distribution des paniers de légumes : les mercredis entre 18h30 et 20h00 au KAMU - 8, rue Fanny à Clichy

Créneaux horaires pour les distributeurs : de 18h/18h15 à 20h30 (installation/rangement)

Première distribution et dernière distribution : **2 avril 2025 – 25 mars 2026** (à titre indicatif)

- Nombre de paniers pour la saison : **47**
- Pas de distribution du 14 avril au 4 mai 2025
- Pas de distribution du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026
- Pas de panier de rattrapage (doubles paniers) prévus pour l'année, y compris pour Noël ou le Nouvel An

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion exceptionnelle, réunissant les abonné.e.s, l'agriculteur.ice partenaire, et les membres du bureau.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à : _____

le : _____

Nom, prénom et signature
de l'adhérent.e

Nom, prénom et signature du producteur.trice